

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

93

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND ANNECY

SEANCE du 23 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois
Le vingt trois du mois de mars à dix-huit heures

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le dix sept mars deux mille vingt-trois, s'est réuni Cap Périaz à Annecy (Seynod) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

30 MARS
2023

Déposée en
Préfecture le

28 MARS
2023

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, Gilles ARDIN, François ASTORG, Frédérique BANGUÉ, Olivier BARRY, Isabelle BASTID, Michel BEAL, Alexandra BEAUJARD, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Patrick BOSSON, Bilel BOUCHETIBAT, Stéphane BOUCLIER, Corinne BOULAND, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Christel CASSET, Lola CECCHINEL, Martine COUTAZ, Sandrine DALL'AGLIO, Roland DAVIET, Noëlle DELORME, Isabelle DIJEAU, Samuel DIXNEUF, David DUBOSSON, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elisabeth EMONET, Chantale FARMER, Gilles FRANÇOIS, Pierre GEAY, Fabien GERY, Jean-François GIMBERT, Fabienne GREBERT, Aurélie GUEDRON, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, Elisabeth LASSALLE, François LAVIGNE-DELVILLE, Christiane LAYDEVANT, Patrick LCONTE, Claire LEPAN, Karine LEROY, Bruno LYONNAZ, Benjamin MARIAS, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Pierre-Louis MASSEIN, Antoine de MENTHON, Patricia MERMOZ, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Michel MUGNIER-POLLET, Alexandre MULATIER-GACHET, Laure ODORICO, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Raymond PELLICIER, Marie-Luce PERDRIX, Tony PESSEY, Christian PETIT, Monique PIMONOW, Christophe PONCET, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Yannis SAUTY, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Jean-Louis TOÉ, Olivier TRIMBUR, Gilles VIVIAN

Avaient donné procuration

Etienne ANDRÉYS à Benjamin MARIAS, Marie BERTRAND à Marion LAFARIE, Nicole BLOC à Elisabeth LASSALLE, Vanessa BRUNO à Didier SARDA, Pierre BRUYERE à Raymond PELLICIER, Odile CERIATI-MAURIS à Magali MUGNIER, Henri CHAUMONTET à Isabelle BASTID, Joëlle DERIPPE-PERRADIN à Christiane LAYDEVANT, Anthony GRANGER à Isabelle DIJEAU, Catherine MERCIER-GUYON à Christian ANSELME, Eric PEUGNIEZ à Christian PETIT, Guillaume TATU à Fabienne GREBERT

Etaient excusé(e)s

Jacques ARCHINARD, Frédérique KHAMMAR

Alexandre MULATIER-GACHET est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

CONVENTION D'EXPLOITATION DU CENTRE DE CONGRÈS DE L'IMPÉRIAL - VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR 2023

Ségoène GUICHARD, rapporteur

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-0066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Annecy et disposant que l'EPCI est compétent en matière de développement économique ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2021-220 du 30 septembre 2021 relative à la stratégie de développement économique du Grand Annecy ;

Vu la délibération n° DEL-2022-159 du Conseil communautaire du Grand Annecy, en date du 30 juin 2022, confiant l'exploitation du centre de congrès de l'Impérial à l'Office de tourisme du lac d'Annecy pour 10 ans ;

Vu la convention relative à l'exploitation du centre de congrès de l'Impérial pour la période 2022-2032 signée le 4 octobre 2022 par l'Office de tourisme du lac d'Annecy et le Grand Annecy ;

Considérant que le tourisme est le deuxième pilier de l'économie locale et que ce secteur connaît de profondes mutations ;

Considérant que le tourisme d'affaires est identifié comme filière d'excellence à conforter, complémentaire au tourisme d'agrément, les événements professionnels ayant lieu hors week end et périodes scolaires ;

Considérant que le Grand Annecy est compétent en matière de tourisme ;

Considérant qu'il convient de préciser le montant de la contribution financière prévue pour l'année 2023 ;

Rappel de la convention d'exploitation

La convention actuelle, relative à l'exploitation du centre de congrès de l'Impérial et au financement de l'Office de tourisme en tant qu'exploitant pour la période 2022-2032, est un contrat pluriannuel qui nécessite l'inscription au budget des montants des contributions financières octroyées par le Grand Annecy chaque année. Ces aides financières sont liées au strict respect des objectifs fixés par ladite convention.

Pour rappel, L'Office de tourisme assure depuis le 1^{er} novembre 2022, par l'intermédiaire de la SASU (société par actions simplifiée unipersonnelle) « Grand Annecy Tourisme & Congrès » la gestion, l'exploitation et l'entretien du centre des congrès de l'Impérial. Il assure notamment les missions suivantes :

- La promotion et la prospection dans le but d'atteindre des objectifs commerciaux ambitieux en fonction des équipements mis à sa disposition ;
- La gestion, l'accueil et la mise en œuvre par tous moyens appropriés de congrès, manifestations, colloques, séminaires, banquets, expositions, festivals, spectacles ou tous autres événements nationaux ou internationaux, à caractère culturel, professionnel, privé, associatif ou social, etc.

L'objectif est de valoriser le centre des congrès par l'organisation de manifestations d'ampleur locale, régionale, nationale ou internationale. Ces manifestations doivent contribuer à la valorisation du territoire et à l'accroissement de son attractivité dans le domaine du tourisme d'affaires, secteur d'activité favorisant la désaisonnalisation du secteur touristique et complémentaire au tourisme d'agrément.

Bilan des premiers mois de reprise de l'exploitation et perspectives 2023

L'Office de tourisme, pour exploiter le centre de congrès de l'Impérial, a créé la SASU (société par actions simplifiée unipersonnelle) « Grand Annecy Tourisme & Congrès », filiale de l'Office de tourisme du lac d'Annecy.

Les prestations proposées en direct par la SASU sont :

- la location des espaces congrès et séminaires,
- la mise à disposition de personnel technique et location de matériel audiovisuel.

Les activités sous-traitées en 2023 sont :

- la restauration pour les déjeuners et les dîners,
- les pauses café.

La SASU a entrepris une phase d'études et de travaux au sein du centre de congrès dans le but de pouvoir en assurer la promotion et la commercialisation et être indépendante vis-à-vis de la SAS Impérial Palace, l'ancien exploitant :

- rénovation totale d'un espace de 36 m² et transformation en bureaux afin d'accueillir l'équipe commerciale ;
- consultation, installation et paramétrage d'un logiciel de gestion des espaces et de commercialisation ;
- étude et installation d'un réseau informatique ;
- étude et installation d'un réseau de téléphonie ;
- étude et installation d'un réseau internet Wifi avec portail captif.

En termes d'exploitation, du 1^{er} novembre 2022 au 28 février 2023, soit 4 mois d'activité, les équipes commerciales et techniques du centre de congrès ont accueilli :

- 10 300 personnes,
- 177 manifestations.

Des manifestations importantes pour les mois à venir sont en cours de préparation ou déjà contractualisées comme Annecy Live Surgery International Shoulder Course (1 000 personnes), le marché international du film d'animation, le salon de l'immobilier, le High Five Festival.

En parallèle, le service commercial continue d'enregistrer des demandes de devis pour le second semestre 2023.

Pour ce premier exercice, la SASU doit faire face aux augmentations des coûts d'exploitation : du fait de l'inflation, le budget énergie devrait être multiplié par deux.

De même, plusieurs dépenses d'exploitation sont encore en cours d'analyse avec l'ancien exploitant pour une répartition des charges entre les deux structures (par exemple le PC sécurité incendie).

Concernant la commercialisation et la prospection, la SASU travaille sur des actions portant sur le développement d'un nouveau site Internet, les différents réseaux de communication (digital, print, emailing, documentation) et la participation du centre de congrès à des salons professionnels.

Au niveau du personnel, pour faire face à la forte activité du printemps, la SASU étudie la possibilité de renforcer l'équipe technique permanente par des embauches ponctuelles.

Phase travaux pour la rénovation de la Brasserie et la création de la cuisine traiteur

Fin 2023, le Grand Annecy va commencer les travaux de rénovation du restaurant la Brasserie avec notamment la création d'une cuisine d'envoi.

Pendant ces travaux, la SASU va devoir anticiper et adapter le type d'accueil possible et limiter les accès à certaines salles ou espaces, situation qui devrait avoir des incidences sur les recettes d'exploitation pour la fin de l'année 2023.

Des réunions de travail entre les services de l'Office de tourisme et ceux du Grand Annecy sont organisées régulièrement afin de faciliter la reprise de l'exploitation du centre de congrès par l'Office de tourisme et anticiper au maximum les impacts des travaux sur l'activité du centre de congrès.

La contribution financière de fonctionnement a été inscrite et affectée au budget primitif 2023.

Au vu de ce qui vient d'être exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

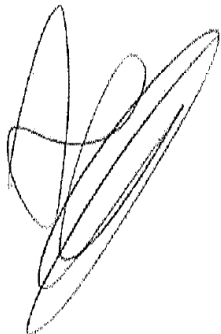
- d'approuver l'attribution de la subvention de fonctionnement de 200 000 € en faveur de l'Office de tourisme du lac d'Annecy pour l'exploitation du centre de congrès de l'Impérial ;
- d'affecter cette somme inscrite au budget primitif 2023 à l'Office de tourisme du lac d'Annecy ;
- d'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 91

ABSTENTION(S) : 2 (Antoine de MENTHON, Jean-Luc RIGAUT)

Le Secrétaire de séance,



Alexandre MULATIER-GACHET

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.